

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

PROCEDURE ADAPTEE



MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Le Faou

Ar Faou

Le Faou

**Mairie du FAOU
Place aux Foires
29590 Le Faou**

Tél. 02 98 81 90 44

Fax 02 98 81 08 03

Courriel : accueil@mairielefaou.fr

OBJET DU MARCHE

REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE RUMENGOL

PROGRAMME

Marché n° : 01/2019

**Date et heure limites de remise des candidatures :
15/07/2019 à 12 heures**

**Date et heure limites de remise des offres :
06/09/2019 – 12 heures (date prévisionnelle)**

Marché passé en application du code de la commande publique.

Conformément au Livre IV du Code de la Commande Publique et aux obligations qui en découlent pour la maîtrise d'ouvrage, ce programme est établi afin qu'une réponse d'ordre environnemental, paysagé et technique soit apportée, par une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, à la politique exprimée par la maîtrise d'ouvrage. Dès lors, le présent document précise, outre les objectifs de maîtrise d'ouvrage, les attentes ainsi que les contraintes fonctionnelles, techniques à respecter afin d'offrir à la collectivité et aux usagers des aménagements répondant aux enjeux exprimés.

Le présent programme est une pièce constitutive du dossier.

I. Contexte :

1.1 Contexte général :

Le Faou est une commune du département du Finistère située à 30 km au sud de Brest.

En 2019, la population totale de la commune est 1.758 habitants pour une superficie de 11,9 km².

Le Faou est membre de la communauté de communes « Presqu'île de Crozon-Aulne maritime » qui a été créée au 1er janvier 2017. Cette communauté a une superficie de 281,03 km² et comptait 23 291 habitants en 2013.



1.2 Contexte du projet :

Le village de Rumengol est rattaché depuis 1971 à la commune du Faou, labellisée Petite Cité de Caractère. Rumengol est connu pour la ferveur religieuse qui attire de nombreux pèlerins tout au long de l'année et plus particulièrement en août.

Une école Diwan, accueillant près de 60 enfants, est également implantée au cœur du village. Il existe également une Maison Familiale Rurale qui propose des formations professionnelles, de la classe de Seconde jusqu'au BTS (une centaine d'enfants y sont scolarisés). Ces deux établissements rayonnent assez largement autour du Faou, étudiants et enfants arrivent en voitures ou en autocars.

La route du Bourg (route du Cranou) mène à la Forêt Domaniale du Cranou, visitée régulièrement tout au long de l'année. Cette route mène également au Domaine de Ménez Meur (PNRA) qui organise annuellement des rencontres et des animations sur des thèmes

notamment environnementaux ; cet espace accueille plusieurs centaines de personnes lors de ces rendez-vous.

1.3 Localisation – Zone d'étude



Source SIG Pays de Brest

Toute la traversée de bourg sur la RD 42 dans la zone agglomérée (1 km) ainsi que les abords de l'église et des écoles (Skol Diwan et MFR).

II. Les objectifs de réalisations :

Les aménagements proposés devront suivre les objectifs suivants :

- Concilier et partager l'espace entre les différents usagers (riverains, scolaires, touristes, activités agricoles...) et les différents modes de déplacement.
- Améliorer la qualité paysagère du site en valorisant le patrimoine de Rumengol et en s'appuyant sur les éléments paysagers déjà en place
- Apaiser la vitesse des véhicules et crédibiliser la limitation de vitesse dans cette zone agglomérée.
- Mieux organiser le stationnement
- Créer des portes d'entrées d'agglomération

III. Etat des lieux – Diagnostic

Un diagnostic sécurité routière et cheminements doux a été réalisé par le Conseil Départemental du Finistère pour le compte de Finistère Ingénierie Assistance et le CAUE du Finistère a réalisé un diagnostic urbain et paysager. Ces études sont jointes en annexe 1 et 2 au présent programme.

IV. Orientations générales et préconisations d'aménagement (CAUE du Finistère)

Séquencer l'espace : des ambiances différentes, des seuils, des places... Des espaces publics simples sobres et soignés

SAINT COULITZ (29) : Atelier lieux-dit, paysagistes concepteur

Marquer l'entrée de bourg :
 Conserver les talus bocagères de part et d'autre de la voie
 Pratiquer une gestion adaptée des arbres : remontée de couronne
 Intégrer la signalétique et mettre en scène les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération
 Marquer un changement de revêtement de sol
 Assurer une continuité cyclable par la voie partagée

PONT CROIX (29) : Atelier lieux-dit, paysagistes concepteur

Une esplanade devant l'entrée de l'enclos
 Un traitement de sol différent et uniforme sur la place,
 Intégration des stationnements
 Un jardinage des pieds de murs pour définir le contour,
 Mise à distance du mur
 Mise à distance des façades
 Suppression du mobilier urbain au profit de plantations de plein de terre et de mobilier de confort discret et harmonisé sur l'ensemble de la traversée (bancs, corbeilles de propreté, racks à vélos...)

GUIMAËC (29) : Alain Le Scour, architecte DPLG

ORGNAC-L'AVEN (07) Maison de site

Rendre lisible la salle Yvonne et Jean Daniellou :
 Requalifier le mur :
 Une signalétique plus lisible
 Fleurissement coloré de pied de mur pérenne

Marquer l'entrée du bourg :
 Conserver le caractère rural
 Requalifier le carrefour
 Marquer l'entrée du bourg par changement éventuel de couleur de revêtement de sol
 Rendre plus lisible le panneau d'entrée d'agglomération
 Conserver les bas côtés enherbés et le gabarit de la voie
 Conserver le talus bocager au sud de la route

Stationnement pour les cars de tourisme :
 Utiliser la différence de revêtement pour différencier les différents usages

SAINT COULITZ (29) : Atelier Lieux-dits, paysagistes concepteurs

Une place pour le stationnement perméable
 Mettre en valeur la fontaine
 Marquer un effet de seuil et un contraste avec le parvis d'entrée de l'enclos
 Revaloriser le café-bar et lui donner une terrasse
 Conserver les talus et noisetiers
 Reprofilé et dévoyer légèrement la voirie pour éviter l'effet «accélération», appuyer ce dévoiement sur des plantations d'arbres
 Intégrer les parkings d'été pour le tourisme : pavé ou dallage à joints enherbés, mélange terre pierre engazonné ou découpe de bitume pour conserver le sol en place
 Rendre agréable le parcours touristique

CONCARNEAU (29)

SAILLÉ (44)

Voie partagée
 Rétrécissement visuel de la voirie avec des lignes de pavés de récupération, dallage de pierre pour un revêtement contrasté et drainant...

SAILLÉ (44) : Phytolab, paysagistes concepteurs

Jardiner les pieds de murs
 Rendre l'espace plus convivial, coloré, diversifié
 Montrer l'implication des habitants

ASNIÈRES SUR VÈGRE (72)

Valoriser les façades
 Rendre les entrées accessibles
 Sécuriser le cheminement la long des façades et les accès aux maisons d'habitation
 Gérer la pente de la place et éviter que les eaux de ruissellement n'atteignent les habitations

LANMEUR (29) : Atelier Lieux dits, paysagistes concepteurs

MOELAN SUR MER (29) : Atelier de l'île, paysagistes concepteurs

SAINT COULITZ (29) : Atelier Lieux-dits, paysagistes concepteurs

REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DE BOURG - RUMENGOL - LE FAOU
 ÉTUDE EXPLORATOIRE
 MAÎTRE D'OUVRAGE / PORTEUR DE PROJET
 Commune de Le Faou

CHARGÉS D'ÉTUDES
 Nicolas DUVERGER, architecte
 Marie GARNIER, paysagiste

DATE 27.02.2019

V. L'accessibilité

Les aménagements réalisés, ainsi que les matériaux devront permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en application de la loi n°2005.102 du 11 février 2005 et de ses décrets d'application n°2006-1657 et 2006-1658 ainsi que de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

VI. Les aménagements paysagers

Les aménagements paysagers devront répondre à un triple objectif :

- L'entretien devra être aisé ;
- Les aménagements devront être durables ;
- Les aménagements ne devront pas entrer en conflit avec les règles de visibilité établies.

VII. Réalisation des travaux

La commune souhaite réaliser les travaux en 2020. Les marchés de travaux devront être lancés avant mars 2020.

VIII. Concertation :

L'association de la population en cours d'élaboration du projet est l'un des gages de la réussite pour le mener à son terme. Les candidats devront proposer une méthode qui devra comprendre à minima une réunion publique.

IX. Partenaires à associer :

- Le Conseil départemental en tant que gestionnaire de la RD
- La Région Bretagne pour les transports scolaires
- Les différents gestionnaires de réseaux :
 - Eau – Communauté de communes de la presqu'île de Crozon Aulne Maritime
 - Assainissement – Commune du Faou
 - Electricité – Syndicat d'Départementale d'Energie du Finistère
 - Telecom - Orange
- Le CAUE du Finistère
- Le Parc Naturel Régional d'Armorique – PNRA à Le Faou

X. Compétences de l'équipe :

Afin de répondre au mieux aux besoins l'équipe devra obligatoirement être composée :

- d'un paysagiste concepteur (mandataire de l'équipe et chef de projet)
- d'un bureau d'études en Voirie-Réseaux Divers
- toute autre compétence qu'elle jugera nécessaire pour mener à bien sa mission.

XI. Documents mis à disposition du titulaire

- Levé topo
- Diagnostics amiante de la chaussée

Annexe 1 : Etude réalisée par le Conseil Départemental pour le compte de FIA

Cf. pièce jointe



Février 2019

DIAGNOSTIC SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DÉPLACEMENTS DOUX

Traversée du bourg de Rumengol



Annexe 2 : Etude réalisée par le CAUE du Finistère

Cf. pièce jointe



